

Correction de la fiche 15. Travailler dans un espace touristique

Question 1

Doc 1 : Femme de chambre
Doc 2 : Serveuse dans un restaurant
Doc 3 : Maitre-nageur sauveteur
Doc 4 : Vendeuse de beignets

Question 2

Doc 1 : Dans un hôtel
Doc 2 : Dans un restaurant
Doc 3 : Sur une plage
Doc 4 : Sur une plage

Question 3

Il s'agit de métiers saisonniers : lors des périodes de présence des touristes (les vacances). Ils sont souvent mal rémunérés mais ils permettent aux les jeunes de se faire de l'argent (bonus) pendant les vacances. Il serait difficile de vivre toute l'année de ces emplois.

Question 4

Des produits alimentaires locaux, des souvenirs, parfois des vêtements.

Question 5

C'est une boutique qui permet d'acheter des objets en lien avec le lieu où on se trouve. Ça peut être des objets avec une représentation du lieu, des cartes postales, des produits locaux...

Question 6

Il est vendeur de beignets.

Question 7

Il doit marcher plusieurs heures dans le sable en plein soleil et en poussant un chariot lourd.

Question 8

C'est un vendeur ambulant qui travaille dans les lieux publics sans autorisation. C'est à dire illégalement.

Question 9

Un vendeur à la sauvette risque une amende, voire de se faire arrêter car pour vendre dans les lieux publics il faut une autorisation donnée par la municipalité (la ville).

Je retiens

Des métiers nécessitent des qualifications, d'autres moins. Ce sont principalement **de jeunes travailleurs saisonniers** qui effectuent **un job d'été dans l'espace touristique de la Côte d'Azur**.